



MANUFACTURE

RAPPORT ANNUEL RJC DE FG MANUFACTURE

FG Manufacture a rejoint le RJC en Mars 2014. Le dernier renouvellement de la certification date du 4 Mars 2021.

Nous avons procédé à la revue interne et à l'audit annuel de notre système de gestion, conformément aux référentiels CoP et CoC du RJC, aucune non-conformité majeure n'a été relevée.

Chaque partie prenante trouvera ci-après un résumé de nos conclusions :

- La **Politique de notre chaîne d'approvisionnements** est systématiquement transmise à nos parties prenantes. Elle est illustrée par notre Code de Conduite, qui reste inchangé en 2023.
- Le **Référent RJC** est nommé et communiqué à nos parties prenantes : gdumont@fgmanufacture.fr.
- Le **Devoir de diligence** (*Due Diligences*) a été réalisé auprès de nos parties prenantes (selon le cadre en cinq étapes de l'OCDE pour l'exercice d'un devoir de diligence fondé sur les risques concernant la chaîne d'approvisionnement en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque).
Nous questionnons en particulier nos fournisseurs, afin d'obtenir l'assurance la plus raisonnable, en fonction de leur typologie, du fait qu'ils n'approvisionnent pas eux-mêmes les matériaux qu'ils nous livrent depuis des sources liées à des conflits.
Nous avons pris en compte cette année les fournisseurs du périmètre RJC actifs.
Un processus de remédiation a été mis en place afin de traiter avec la partie prenante concernée les résultats d'une Due Diligence non conforme aux attentes. C'est ainsi que notre plan de gestion de devoir de diligence prévoit la mise en place d'action au regard des risques identifiés.
- La **Politique KYC** (Connaissance de nos interlocuteurs) est en place au sein de notre système. Nous l'avons revue afin d'assurer qu'elle reste la plus pertinente possible et corresponde aux évolutions de notre environnement. Nous avons renforcé notre veille sur les sites de surveillance gouvernementale, listant les individus ou sociétés impliqués dans des activités de blanchiment d'argent et de fraude ou participant à des organisations illicites et/ou finançant des conflits.
- Les **Droits Humains** : Nous exerçons une diligence relative aux Droits Humains en interne ainsi qu'auprès des Parties Prenantes avec lesquelles nous sommes engagés. Nous avons passé en revue ce processus et aucune alerte n'a été identifiée.
- Le **Traitement des plaintes** : le système de traitement des plaintes est toujours actif, et permet aux parties prenantes d'exprimer de façon anonyme et sans crainte de représailles leurs préoccupations concernant d'éventuels mauvais traitements au travail, des atteintes aux Droits Humains, ainsi que des faits de corruption, ou relatifs à la chaîne d'approvisionnement du secteur de la bijouterie-joaillerie. Aucune alerte n'a été remontée par le biais de notre adresse : alrteethique@fgmanufacture.fr.

Villeurbanne, Le 14/02/2023